

de vous rendre, je vous les offre de tout mon cœur dans toutes les occasions où je pourrai vous prouver à tous en général et à chacun en particulier le dévouement sincère et le respect avec lesquels je suis, messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur,

“ L'ABBÉ DE LISLEDIEU,

Vic.-Gén. de Québec.”

“ Je voudrais bien, messieurs, que vous eussiez suivi le conseil que je pris la liberté de vous donner, l'année dernière, et que vous fussiez restés amis de Mgr votre Evêque. Il est dans une grande considération dans ce pays-ci et aurait pu vous rendre de très bons offices pour vous tirer de l'état où vous me paraissez être.”

Une des causes qui pouvaient expliquer le peu de revenus de l'abbaye de Maubec, c'était les décimes que le propriétaire était obligé de payer au clergé.

En 1745, le Roy avait demandé “ à l'assemblée du clergé tenue à Paris, un don gratuit pour subvenir aux frais de la guerre, et le clergé avait donné quinze millions.” “ Vous jugez bien, messieurs, écrivait M. De L'Orme que ces quinze millions seront répartis dans tout le royaume, sur les abbayes, prieurés, évêchés, etc.”

En 1748 : “ Je ne suis pas à représenter à la Chambre du Clergé de Bourges que l'abbaye de Maubec est surchargée par les décimes; j'en ai parlé à Mgr l'archevêque qui me promit qu'on y aurait égard. L'on diminua quelque chose dans le temps; mais depuis les guerres, l'on a augmenté et je crois que l'on augmentera encore, car le clergé a été chargé extraordinairement pour subvenir aux frais de la guerre. Si Dieu nous donne la paix que tout le monde souhaite, il sera temps pour lors de parler. Pour à présent, il faut payer avec une exactitude des plus rigoureuses, car on ne donne pas le moindre quartier.”

Pendant que les abbés De L'Orme et de la Corne